

SOCIETE AVENIR SAINT CLEMENT DES LEVEES

Compte rendu de l'assemblée Générale du 17 février 2007

Présents : 42

Excusés : 5

Bilan des manifestations de l'année 2006

Mechoui du 29 juillet 2006 :

Le bureau regrette que les sociétaires ne se soient pas plus mobilisés pour cette manifestation, cela aurait permis de dégager un bénéfice plus important pour la société car les frais de départ restent sensiblement les mêmes.

Prix : 15 euros par personne

Nombre de participants : 55

Recettes : inscriptions: 825 euros

Dépenses : 798,32 euros

Bénéfice : 26,68 euros + consommations 75 soit au total 101 Euros

Chalenge des retraités octobre 2006

Participation de 21 équipes (40 personnes pour la Choucroute).

Premier Prix : non communiqué

Deuxième Prix : non communiqué

Déficit : 9,50Euros , le résultat est néanmoins positif avec la recette des boissons.

Concours de belotes du 25 novembre 2006 + choucroute

Participation de 66 personnes à la choucroute

Participation de 24 équipes au jeu.

Premier prix : Charles Nivelles / Jacky Gélineau + de 6000 points

Deuxième prix : Guy Gauthier / Roland Besnard + de 6000 points

Recettes : repas :726 ; boissons :146 ; inscriptions belote : 192 soit au total : 1064 euros

Dépenses : 894 euros soit un excédent de 170 euros

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribuées à la réussite de cette journée.

Le Chalenge 1 sociétaire 2 invités

Se joue actuellement la finale aura lieu le samedi Mars à 15 heures.

Repas compensatoire :

Comme chaque année, le bureau organise un repas pour récompenser ceux qui participent à la réussite du méchoui et qui tout au long de l'année apportent leur contribution pour le bon fonctionnement de la société.

Au total 22 personnes dont 6 payantes.

Coût de revient : 208 Euros soit 11.50 euros par personnes invitées.

Le compte rendu moral :

- Dès le début de notre prise de fonction, nous avons supprimé le monnayeur et malgré cela, nous avons aussitôt constaté des évaporations d'argent. Nous avons mis en place une plaque sur le tronc afin d'en réduire l'accès et d'éviter toute soustraction de billet par ruse. Malgré cela, nous remarquons quand même des fuites importantes certains jours. Nous avons été amenés à prendre une mesure plus radicale qui consiste à n'autoriser le relevé de la caisse uniquement que par le Président et le Trésorier. Nous avons constaté que depuis la mise en œuvre de cette mesure, les écarts sont devenus acceptables car ils ne dépassent pas, pour l'instant, dix euros par mois. Nous devons donc continuer dans ce sens, mais pour maintenir ce bon niveau, nous demandons à chaque sociétaire de s'engager moralement afin de surveiller le paiement des consommations à leur table. Le bon fonctionnement est l'affaire de tous les sociétaires.
- Nous rappelons que lorsqu'une consommation arrive sur la table, l'argent doit l'accompagner aussitôt à côté de la consommation.
- Globalement, on peut constater qu'il règne une bonne ambiance au sein de la société, toutefois, la société n'est pas un endroit où l'on règle ses comptes. Les sociétaires qui auront, éventuellement, à faire face à un tel conflit devront demander aux intéressés de quitter immédiatement la société pour des raisons de sécurité et de maintien de l'ouverture de l'association.
- L'enceinte de la société reste bruyante, nous pensons que chacun d'entre nous peut faire un effort pour parler moins fort et cela apportera un peu de confort à tout le monde.
- Nous rappelons que les bouteilles vides doivent être rincées avant d'être mises dans les casiers, cela facilite le travail des sociétaires chargés de laver les bouteilles lors des mises en bouteilles. Penser à eux et à vous.
- Les tables doivent être débarrassées et nettoyées si besoin et les verres rangés dans l'évier.
- Comme vous l'avez constaté, il n'y a plus de caisse en l'absence du président et du trésorier, en conséquence, nous vous invitons à prévoir de garder sur vous un peu de monnaie, en dernier recours, il reste le cahier.
- Pour le règlement de l'inscription aux concours de boules, en l'absence d'un membre du bureau, vous devez inscrire votre nom sur un papier, en mentionnant le concours et la somme d'argent, et le mettre dans le tronc avec l'argent correspondante.

Le compte rendu financier réalisé par le trésorier.

	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT
Du 01/01 au 22/01/2006.....	9664,53	8328,23	1336,30
Du 08/06 au 31/12/2006.....	15011,42	12043,76	2967,66
TOTAUX	24675,95	20371,99	4303,96

<u>Pour mémoire :</u>	Excédent 2004 :	1754,89	
	Excédent 2005 :	3955,82	
	Excédent 2006 :	4303,96	
Total caisse au 31/12/1006 :		10014,67	disponible

Stock de la cave au 31/12/2006 : 834,24 euros

Ces comptes ont été vérifiés et approuvés par un contrôleur.
Monsieur Philippe Barteau

La situation financière est saine et s'améliorera en 2007 compte tenu des éléments repris ci-dessus. Le Président et les membres du bureau comptent bien sûr à l'engagement de tous, de même qu'ils comptent sur la mobilisation de chacun lorsque besoin s'en fait sentir. « Que ce ne soit pas toujours les mêmes qui s'investissent ».

Le compte rendu financier est adopté à l'unanimité

Malgré l'augmentation des charges, eau, électricité, (gaz 40%) quelques travaux sont à l'étude.

- Remplacement des fenêtres côté rue et de la porte d'entrée. (double vitrage anti- effraction)

- Plus tard les rideaux du jeu de boules en fonction des devis.

- A l'étude, l'insonorisation de la salle et peinture du plafond selon les devis.

Manifestation 2007 :

- Challenge communal (boules de fort ; H ou F)) : un sociétaire communal + un invité communal : période de Mars à fin Avril 07,

- Méchoui : Samedi 28 Juillet 07,

- Concours de belote + choucroute : Samedi 01 décembre 07

- Concours des retraités avec choucroute (boules de fort ; Hou F) : un retraité +un invité retraité : Période du début Novembre au 15 décembre07,

-Concours des invités (boules de fort ; H ou F) : un sociétaire + deux invités : Période du 18 décembre 07 environ à fin février 08.

Le bureau est démissionnaire dans son ensemble, nous proposons une autre liste qui sera soumise au vote des sociétaires présents. La liste doit être complète ou entièrement rayée. Aucun nom rayé sinon le bulletin est annulé.

Résultats :

Votants 41 oui 33 et 8 nuls

La liste G. Cornilleau est élue.

Le conseil d'administration est composé de 5 membres

Le bureau est composé de 9 membres

Nouveaux Sociétaires : votants 42 36 exprimés 6 nuls

Beaumont Gilles	élu	28	voix / 42
Chudeau Anthony	élu	33	voix / 42
Gaultier Louis	élu	32	voix / 42
Quelen Yohann	élu	33	voix / 42
Milan Lucette	élue	26	voix / 42

Le bureau a demandé des volontaires pour remplacer les sortants du conseil d'administration :

Le Président remercie les personnes présentes ainsi que tous les bénévoles.

Le verre de l'amitié et la galette ont clos cette assemblée.